



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

durée du travail

Question écrite n° 124112

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la réduction du temps de travail dans la fonction publique hospitalière. Selon les chiffres communiqués dans la presse, deux millions de jours de RTT accumulés sont à prendre avant 2012, ce qui est impossible, notamment en raison de la pénurie de personnel. Faute de pouvoir prendre ces jours, l'autre solution serait de payer ces RTT et la facture atteindrait donc des centaines de millions d'euros, on évoque les sommes de 600 millions et 700 millions d'euros pour les seuls médecins, auxquels il faudrait ajouter encore plusieurs centaines de milliers d'euros pour les infirmières, aides soignantes, etc. Si certains hôpitaux ont anticipé la question en provisionnant, tous ne l'ont pas fait et le ministère de la santé a déjà prévenu que la solution ne pourrait pas venir de l'État. L'une des solutions proposée consisterait à faire sauter la date butoir de 2012 pour permettre au personnel de prendre les jours de RTT. Cela aurait le mérite de laisser aux hôpitaux le temps de s'organiser. Il lui demande si le Gouvernement réfléchit à cette possibilité et quelle est sa réponse à cette proposition.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 124112

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2011, page 13006

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)